

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1095 expulsant certains individus de la Côte française des Somalis.

n° 1095

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 septembre 1947

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro
30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié: Sur proposition du chef du service de la sureté.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Sont expulsées du territoire de la Côte française des Somalis les personnes dont les noms suivent : Daher Warsame, Somali Gadaboursi, Bah Habar Moussa, 20 ans, né à Zeila fils de Warsamé Kairé et de Halima Mead (larcin). Abdillahi Djama, Somali Habar Awal, Rer Hamoud, 17 ans, né à Hargueissa, fils de Djama Warsamé et de Halima Mahmoud (vagabond) Ibrahim Osman, Somali Arab Gouléné, 2.5 ans, ne à Hargueissa. fils de Osman Andoulé et de Oubado Nour (larcin). Mahmoud Moulmed, Somali Habar Awal. Rer Logué, 28 ans, ne à Hargueissa. fils de Mouhmed Ali et de Kadidja liassan (larcin). Aden Mouhmed. Somali Habar Awal, Abdallah Saad. 20 ans, né à Zeila. fils de Mouhmed Hildid et de Habiba Ismaël (larcin). Ahmed Saad Ali. Arabe Zeidi. 26 ans né à Radha. fils de Saad Ali et de Kadra Saleh (vagabondage). Ahmed Ali. Arabe Arazi, 27 ans, né à Araz, fils de Ali Almed et de Fat ma Saleh (vente de cigarettes sans patente). Mohamed Ghanen, Arabe Asbahi, né au Yémen, 21 ans, fils de Ghancem Ali et de Hend bint Farah (sort de prison). Tassefaye A baye. Ethiopien, 25 ans, ne à Addis-Abéba, fils de Abayé Banaki et de Tibeh Garkidan (vagabondage). Nour Bexi, Somali Habar Awal, Djibril Abbokor. 20 ans, né à Hargueissa fils de Bexi Absié et de Fat ma Roblé (larcin). Madar Guelle, Somali Habar Awal, Djibril Abbokor, 28 ans, né à Hargueissa, fils de Guellé Arreh et de Souban Farah (larcin). Igue Aden. Somali Gadaboursi, Rer Issack, 20 ans. né à Zeila, fils de Aden Bonh et de Moumina Elabé (vagabondage). bdillahi Ahmed, Somali Gadaboursi, Djibril Younis, 25 ans, né à Zeila, fils de Ahmed Aden et de Barrisso Roblé (larcin). Ismaël Amare, Somali Habar Awal. Djibril Abbokor, 20 ans, né à Borama, fils de A ma ré Kaïn et de Chaklan Nagueyé (vagabondage). Abdillahi Hersi. Somali Gadaboursi, Djibril Younis, 21 ans, né à Zeila, fils de Hersi Haïr et de Hawa Aden (sort de prison). Djama Ahmed, Somali Habar Younis, Ali Saïd, 20 ans, né à Hargueissa, fils de Ahmed Farah et de Siradj Hassen (vente de cigarettes sans patente). Osman Hassen, Somali Habar Djalo, Moussa Abbokor, 19 ans, né à Zeila, fils de Hassen Ali et de Fatma Abdi (vagabondage). Daher Mohamed, Somali Gadaboursi, Djibril Younis, 25 ans, né à Zeila, fils de Mohamed Dirié et ch* Koradj Guellé (sort de prison). Daher Ibrahim. Issa Mamassan, 28 ans, né à Zeila, fils de Ibrahim Houffani et de Fatma Houssen (sort de prison).

Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur en mission : L'inspecteur des affaires administratives, Lurette.